

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2012

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. Marc LAUDIE., M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI.

Absents : M. Michel GARCIA, M. GEHANT Pascal

Absent excusé : M. Guy BARRALON à donné procuration à M. Jean-Paul MORGEN

Secrétaire de séance : M. Gilles COURBOT

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de conseil du 1er juin 2012
- 2 - Révision du tableau des voiries communales
- 3 - Schéma coopération intercommunale: modification du périmètre CAB
- 4 - Centre de gestion: convention médecine préventive
- 5 - Tarifs périscolaires 2012-2013
- 6 - Personnel: modification de poste
- 7 - **PLU: approbation du PADD**
- 8 - Fermeture estivale mairie
- 9 - Questions et informations diverses

1 - Approbation PV de la séance du 1er juin 2012

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 1er juin 2012.

2 - Révision du tableau des voiries communales

Le maire expose : lors de l'élaboration du PLU, nous avons constaté une anomalie, l'Impasse des Roches figure sur le tableau des voiries communales, mais elle n'existe pas au cadastre. Cette Impasse emprunte des terrains privés dont seule une petite parcelle est communale. Afin de régulariser cette situation, un plan d'alignement a été réalisé par la commune prévoyant 5 m de voirie et 1,5 m pour les trottoirs. Cette démarche a été réalisée dans le cadre du PLU afin d'éviter une enquête publique pour le classement de cette voie.

Des propositions ont été transmises aux propriétaires, malgré les différentes rencontres avec les riverains, les démarches n'ont pas abouti, cette voie demeure donc privée. Il est rappelé qu'en 1984, la commune avait déjà consulté des propriétaires, afin de classer cette rue dans le domaine communal, les tractations à l'époque étaient restées sans suite.

Un courrier vient d'être adressé aux différents services de la CAB, postaux, EDF... pour signaler que cette voirie reste privée.

Le Maire propose aux élus de retirer cette voie privée inscrite par erreur au tableau des voiries communales.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire, à retirer cette voie privée du tableau communal.

7- PLU: approbation du PADD

Le Maire précise que ce dossier PADD fourni par TOPOS a été adressé par mail à chaque élu . Il expose: le débat d'aujourd'hui a lieu suite aux dernières évolutions de nos réflexions sur le PLU, et des modifications qui nous sont imposées, nous revenons sur le PADD afin qu'il soit en phase avec ces changements. M. Morgen Jean-Paul informe les élus qu'il n'y a pas lieu d'un vote à l'issue du débat , il présente sur vidéo projection les 4 objectifs proposés par la commission avec ces orientations accompagnés des explications.

M. Gilles Courbot demande que les zones humides présentées sur la carte du territoire de la commune soient contrôlées et justifiées. Il souhaite que soit différencié sur la carte le classement des terres en zone humide et zone inondable, afin de ne pas regrouper le tout en zone humide. Il sera demandé à la chambre d'agriculture qui a transmis cette carte, les critères de classement en zone humide d'un terrain.

Le Maire lui rappelle que c'est avec lui, par sa connaissance du terrain que ces zones ont été délimitées.

M. Jean-Paul MORGEN rappelle que le PADD est modifié en fonction des demandes imposées par les responsables départementaux, de ce fait, il est nécessaire de modifier l'objectif fixé par la commission. Malgré la volonté de la commission communale, 10 ha de terrain à urbaniser devront être reclassés en terrains agricoles ou naturels. Il est regrettable que la commune ne maîtrise pas les données pour l'élaboration du Plu, les demandes des habitants ne sont plus respectées.

8 - Fermeture estivale mairie

La personne recruté en remplacement d'un agent en mairie est en poste actuellement, la collectivité qui l'emploi ne souhaite pas la libérer immédiatement. Les congés annuels étant fixés depuis longtemps, il n'y aura pas de secrétaire en mairie du 16 juillet au 12 août. Après avoir étudié plusieurs possibilités pour faire face à la période transitoire, le secrétariat de mairie sera donc fermé du 16 juillet au 12 août. Les permanences des élus seront assurées pendant cette période.

9 - Questions et informations diverses

Information lotissement Auguste :

Le Maire informe les élus qu'il a reçu une demande de contact téléphonique de l'entreprise repreneuse du lotissement Auguste, pour lequel la demande de permis d'aménager arrive en fin d'instruction à la DDT. Cette demande portait sur l'éventualité d'implanter un chemin piétonnier, suggérée à cette entreprise par un conseiller. Il indique également l'avis de la chambre d'agriculture dans le cadre de l'instruction du permis par la DDT, reçu la veille. Cet avis fait état de cet hypothétique chemin, et le maire indique que la chambre d'agriculture sort de son rôle.

Cette demande pour faire figurer un chemin piétonnier émane de M. Courbot Gilles, exploitant agricole et conseiller municipal, qui fait remarquer que la rue du Vieux Moulin n'est pas assez sécurisée lorsqu'il emprunte cette rue avec des engins agricoles de 3 m de large. Il signale que le constructeur du lotissement envisage d'enfouir les réseaux EDF et que c'est l'occasion de les enfouir sous un chemin piétonnier.

Le Maire n'étant pas prévenu de cette démarche auprès de l'entreprise Serca., a répondu à cette entreprise ainsi qu'à la Chambre d'Agriculture, que le projet actuel du lotissement est identique au précédent, qui avait obtenu un avis favorable sans remarque sur ce manque de chemin piétonnier. Cette idée de chemin a été soumise en son temps aux élus, débattue en conseil municipal avec un vote majoritaire, la sécurité ayant été jugée suffisante par la présence de deux trottoirs situés rue du Vieux Moulin.

Mme Debuissou Marie-Claire fait remarquer que la décision du chemin piétonnier a été voté majoritairement par la commission urbanisme et par le conseil municipal, que ce conseiller ne peut pas revenir individuellement sur cette décision. Elle demande à ce que le travail des élus soit respecté, elle quitte la salle de conseil.

M. Morgen Jean-Paul quitte également la salle de conseil, en faisant part de son désaccord sur les façons d'agir de M. Courbot.

Régie médiathèque : M. Norbert Jomard fait remarquer qu'il s'est rendu en mairie afin de solder sa cotisation pour l'emprunt de livres à la médiathèque. la secrétaire n'a pas pu enregistrer sa cotisation. En tant que représentant des bénévoles de la médiathèque, il signale que la mise en place de la régie en mairie,